

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 9 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-04-2025.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-DESMONS, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Frédéric GUILLON, Bruno GUILLET, Frédérique TEXIER, Laëtitia CHATRY et Emmanuel VALOT.

Était absente et excusée madame Laetitia PIPAR.

Monsieur Sylvain GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 12-03-2025 a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Affectation du résultat budget communal et assainissement
2. Vote des budgets primitifs et assainissement 2025
3. Vote des taux d'imposition 2025
4. Achat de la parcelle AD 147
5. Convention avec le Sydev pour l'éclairage public et le génie civil travaux de sécurisation intersection rue de l'école et de Douin
6. Adhésion au groupement d'achat en électricité avec le SYDEV
7. Vente d'un délaissé communal à la Vergne
8. Informations diverses

Il a été remis à chaque conseiller la lettre parlementaire de Brigitte HYBERT et Didier MANDELLI

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020**

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par
délibération du 06-06-2020**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA0850552500003	10, impasse du Charron	AD 98	Maison individuelle	5 106 m ²

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
11-03-2025	Esprit prévention Brétignolles sur Mer	Recyclage SST 2 agents	205.61 €
18-03-2025	Rexel de Challans	Fournitures pour la réalisation en régie de 2 mâts d'éclairage pour les associations	1 448.56 €
19-03-2025	Signaux Girod de La Vergne (17)	panneaux	990.30 €
19-03-2025	Sodilor de Sarguemines (57)	20 balises pour la rue de la Joussemière (photos des balises)	1 414.80 €
19-03-2025	Arbochapel de La Chapelle-palluau	Assistance au grimper pour le diagnostic des Marronniers Place de l'église	960 €
26-03-2025	Idealis-safe de Chantonay	Capot pour défibrillateur au foot	172.80 €
26-03-2025	Le froid vendéen de Venansault	Filtre hotte à l'espace A'Capella	218.66 €
27-03-2025	Brétéché de Maché	1 000 litres de GNR	1 254 €
29-03-2025	Acemus le Poiré sur Vie	Taille de haies aux Terres Jaunes et au cimetière	1 173 €
02-04-2025	Libaud d'Aizenay	Fournitures réparation réseaux eaux pluviales	974.10 €

DELIBERATIONS PRISES

1- Affectation du résultat 2024 pour le budget communal

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	775 697.03 €
Recettes	1 025 222.48 €
Résultat excédentaire 2024	249 525.45 €
Résultat excédentaire reporté 2023	333 727.44 €
Excédent de clôture 2024 :	583 252.89 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	518 048.39 €
Recettes	169 167.53 €
Résultat déficitaire 2024	- 348 880.86 €
Résultat déficitaire reporté 2023	- 74 969.23 €
déficit de clôture 2024	- 423 850.09 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	44 407.41 €
Recettes	0 €
déficit de financement des R.A.R.	- 44 407.41 €

On inscrit en dépenses investissement au 001 le déficit 2024 de 423 850.09 €
 On inscrit au 1068 en réserves de recettes investissement la somme de 468 257.50 € pour couvrir le déficit de clôture 2024 en investissement de 423 850.09 € et les restes à réaliser 2024 pour 44 407.41 €
 On inscrit $583\,252.89 - 468\,257.50 = 114\,995.39$ € au 002 en recettes de fonctionnement en excédent reporté 2024

2- Vote du budget communal 2025

Prévisions fonctionnement dépenses		Prévisions fonctionnement recettes	
011 : charges à caractère général	227 884 €	70 : produit des services-du domaine et ventes diverses	65 279 €
012 : personnel	310 000 €	73 : impôts et taxes	548 237 €
65 : autres charges de gestion courante	172 641 €	74 : dotations, subventions et participations	239 067 €
66 : charges financières	6 489 €	75 : autres produits de gestion courante	98 966.61 €
67 : charges exceptionnelles	1 000 €	77 : produits exceptionnels	0 €
042- écritures comptables-	32 675 €	042 : écritures comptables : travaux en régie	50 000 €

opérations d'ordre			
014 : atténuation de produits	8 267 €	013 atténuation de charges	2 835 €
023 : virement à la section de fonctionnement	360 424 €	002 excédent reporté 2024	114 995.39 €
TOTAL DES DEPENSES	1 119 380 €	TOTAL DES RECETTES	1 119 380 €

SUBVENTIONS prévu 6 000 €

ASSOCIATIONS CHAPELLOISES	
Association foncière	1 000 €
A.P.E.L.	780 €
La boule chapelloise	225 €
TEMPO	100 €
3 fois rien	100 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE OU INTERCOMMUNALES	
Foot club pays de Palluau	575 €
Association sportive collège St Paul	300 €
A.P.E. de Palluau	290 €
Ils elles dansent de St Etienne du Bois	325 €
Basket	325 €
kijoukoi	100 €
Tennis club	275 €
Aizenay Volley	100 €
Palluau Athétic Club	125 €
Amicale du palet Palludéen	100 € pour une manifestation
ASSOCIATION A BUT SOCIAL	
Resto du cœur	300 €
Les amis de la résidence St Pierre	300 €
ORGANISMES DE FORMATION	
BTP-CFA AFORBAT	100 €
MFR Saint Gilles Croix de Vie	50 €
MFR Venansault	150 €
MFR St Florent des Bois	50 €
TOTAL	5 670 €

PREVISIONS INVESTISSEMENT 2025

RAR : restes à réaliser 2024

Prévisions investissement dépenses		Prévisions investissement recettes	
001 : déficit 2024	423 850.09 €	021 : virement de la section de fonctionnement	360 424 €
1641 : remboursement	64 092 €		

capital des emprunts			
165 : caution rendue aux locatifs	1 200 €	165 : caution reçue des locatifs	1 200 €
16878 : rente viagère	6 420 €	10222 : récupération de la TVA sur les travaux d'investissement 2024	13 806 €
202 étude schéma directeur des eaux pluviales	48 000 €	1322 et 1323 subvention agence de l'eau + département	14 496 €
203 : prestation archives communales	7 200 €		
2041412 : participation financière investissement école publique de PALLUAU jusqu'en 2028	5 270 €	10226 : taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme	5 000 €
2041412 : participation pour le foyer des jeunes de Palluau (en cours de négociation investissement ou fonctionnement ?)	12 000 €	2111 vente parcelle rue des Vieux de la Vieille (024)	12 046 €
2115 prévision achat immobilier si opportunité suite à l'étude urbaine du cabinet Planen en 2021	87 088.91 €	2115 : trop perçu frais de notaire achat viager de 2024	1 360 €
2115 achat bâtiment au 5, rue des Sables	47 800 €		
2116 : reprise de concessions au cimetière	12 000 €		
2 135 travaux de renforcement charpente église	23 000 €	1068 : réserves sur excédent de fonctionnement 2024 pour couvrir	468 258 € (468 257.50 €)

		le déficit investissement 2024 de 423 850.09 € et les restes à réaliser 2024 de 44 409 €	
2135 : réfection gouttières église + locatifs du 26 rue des Sables	11 035 € en RAR		
2151 : report travaux voirie 2024	30 294 € en RAR		
21531 raccordement eau potable au 3, rue des Longeais	4 230 €		
2156 : élaboration d'un Schéma de Défense contre l'incendie	3 400 €		
2157 : matériel technique	5 000 €		
2181 : décorations pour Noël	1 845 €		
2182 : achat 2 vélos électriques	3 080 € en RAR	13281 subvention état	488 €
2188 : fournitures pour les travaux en régie	30 000 €		
2188 remplacement du moteur de la cloche 4	1 848 €		
2151 Programme (n° 24) travaux aménagement intersection rue de l'école-rue de Douin à l'ancienne cavac	100 000 €		
231 Programme (n° 25) aménagement locatifs au 6, rue du Vieux Bourg	80 000 €	1328 Subvention pour les travaux de rénovation énergétique par le SYDEV	58 900 €
2132 Programme (n° 26)	310 000 €	1641 Emprunt	400 000 €

Fonds de commerce			
		2804181-040 amortissement travaux 2024 éclairage public et extension électrique	27 405 €
2135-040 : travaux en régie	50 000 €	28041412-040 amortissement de la participation financière à l'investissement de l'école publique de Palluau	5 270 €
TOTAL DES DEPENSES	1 368 653 €	TOTAL DES RECETTES	1 368 653 €

3- Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 37.33 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 54.03 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 18.17 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- reconduit les taux de 2024 en 2025

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Evolution du taux de fiscalité

	2021	2022	2023 : +5%	2024
Taxe foncière bâti	35.55 %	Idem	37.33%	idem
Taxe foncière non bâti	51.46 %	Idem	54.03 %	Idem
TH sur résidence secondaire	17.30 %	idem	18.17 %	idem
TH local vacant			Suppression définitive de la TH sur les résidences principales	Idem et Mis en place au 01-01-2024 par délibération du 06-09-2023-9

4- Affectation du résultat 2024 pour le budget assainissement

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	54 064.40 €
Recettes	93 456.49 €
Résultat excédentaire 2024	39 392.09 €
excédent reporté 2023 :	+ 158 345.44 €
excédent de clôture 2024 :	+ 197 737.53 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	14 967.30 €
Recettes	45 483.37 €
Résultat excédentaire 2024	30 516.07 €
excédent reporté 2023	+ 20 372.12 €
excédent de clôture 2024	+ 50 888.19 €
Pas de restes à réaliser	

On inscrit au 002 : recettes fonctionnement l'excédent de 2024 : 197 737.53 €

On inscrit au 001 : recettes d'investissement l'excédent de 2024 : 50 888.19 €

5- Vote du budget primitif 2025 pour le budget assainissement

Prévisions fonctionnement dépenses		Prévisions fonctionnement recettes	
011 : charges à caractère général (vérification des raccordements)	71 064 €	70 : produit des services-redevances + taxes	58 000.47 €

assainissement collectif)			
012 : personnel	4 000 €	73 : impôts et taxes	0
65 : autres charges de gestion courante	3 000 €	74 : dotations, subventions et participations	0
66 : charges financières	0 €	75 : autres produits de gestion courante	0 €
67 : charges exceptionnelles	0 €	77 : produits exceptionnels	0
042- écritures comptables- opérations d'ordre	34 455 €	042 : écritures comptables : travaux en régie	13 882 €
014 : atténuation de produits	0 €	013 atténuation de charges	0
023 : virement à la section de fonctionnement	157 101 €	002 excédent reporté 2024	197 737.53 €
TOTAL DES DEPENSES	269 620 €	TOTAL DES RECETTES	269 620 €

PREVISIONS INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT 2025

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
2158 : divers travaux dont EU sur les travaux aménagement intersection rue de l'école-rue de Douin + rue du Rocher	228 739 €	10222 récupération FCTVA 2024	176.81 €
		001 excédent 2024 reporté	50 888.19 €
		021 virement section fonctionnement	157 101 €
1391 amortissement des subventions	13 882 €	28 dotations aux amortissements	34 455 €
TOTAL	242 621 €	TOTAL	242 621 €

6- Tableau des emprunts

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	70 579.54 €	6 488.24 €	64 091.30 €	0.00 €	0.00 €	480 008.50 €
2026	61 032.55 €	5 714.99 €	55 317.56 €	0.00 €	0.00 €	415 917.20 €
2027	55 657.21 €	5 059.48 €	50 597.73 €	0.00 €	0.00 €	360 599.64 €
2028	40 418.12 €	4 531.17 €	35 886.95 €	0.00 €	0.00 €	310 001.91 €
2029	40 260.79 €	4 075.21 €	36 185.58 €	0.00 €	0.00 €	274 114.96 €
2030	40 103.45 €	3 609.60 €	36 493.85 €	0.00 €	0.00 €	237 929.38 €
2031	39 946.12 €	3 134.02 €	36 812.10 €	0.00 €	0.00 €	201 435.53 €
2032	39 788.79 €	2 648.10 €	37 140.69 €	0.00 €	0.00 €	164 623.43 €
2033	39 631.45 €	2 151.55 €	37 479.90 €	0.00 €	0.00 €	127 482.74 €
2034	39 474.12 €	1 644.02 €	37 830.10 €	0.00 €	0.00 €	90 002.84 €
2035	25 993.08 €	1 134.98 €	24 858.10 €	0.00 €	0.00 €	52 172.74 €
2036	12 630.44 €	732.23 €	11 898.21 €	0.00 €	0.00 €	27 314.64 €
2037	12 630.44 €	346.90 €	12 283.54 €	0.00 €	0.00 €	15 416.43 €
2038	3 157.95 €	25.06 €	3 132.89 €	0.00 €	0.00 €	3 132.89 €

OBJET	Montant emprunté	Taux	Durée	Année de début	Année de fin
Entrées de bourg	210 000 €	3.73 %	15 ans	2010	2025
Voirie route de la Brunière	200 000 €	1.09 %	10 ans	2017	2027
Constructions de 3 locatifs aux Rouillères	400 000 €	0.59 %	15 ans	2020	2035

Achat parcelle AC 197 au 11, rue de l'Ecole	150 000 €	3.20 %	15 ans	2023	2038
---	-----------	--------	--------	------	------

7- Achat de la parcelle AD 147 du 5, rue des Sables

M. le maire expose au conseil que le bâtiment sur la parcelle AD 147 de 189 m² sis au 5, rue des Sables est à vendre.

Considérant que dans le cadre de l'étude de programmation urbaine lancée en 2021, le centre bourg de la commune avait été identifié comme un enjeu majeur pour la municipalité. Avec une attention toute particulière sur l'offre locative qui pourrait être proposée dans le cadre d'acquisitions immobilières permettant la création de logements répondant à une réelle demande et complétant le parc locatif municipal actuel. Après l'acquisition de la propriété immobilière principale située au 6, rue du Vieux Bourg ainsi que ses annexes, l'acquisition de la parcelle AD 147 permettrait d'avoir une vision plus large et plus globale d'une densification optimisée et maîtrisée du centre bourg, intégrant non seulement le critère logement mais aussi les critères de circulation, de stationnement, de mobilité douce sans oublier la gestion des eaux pluviales et usées.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGCP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition soit 47 800 € (frais de notaire compris).

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire :

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 45 000 € auquel se rajoute 2 800 € de frais de notaire.

8- Convention avec le sydev pour les travaux d'aménagement du carrefour rue de l'école-rue de Douin

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget 2025 l'opération n° 24 pour les travaux d'aménagement du carrefour rue de l'école-rue de Douin pour un montant de 100 000 € dont :

Travaux de voirie : 66 368 €

Sydev : Eclairage public : 1 699 €

Sydev : effacement réseaux : 29 938 €

Vendée eau : 1 995 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les deux conventions avec le sydev.

9- Adhésion au groupement d'achat en électricité du sydev

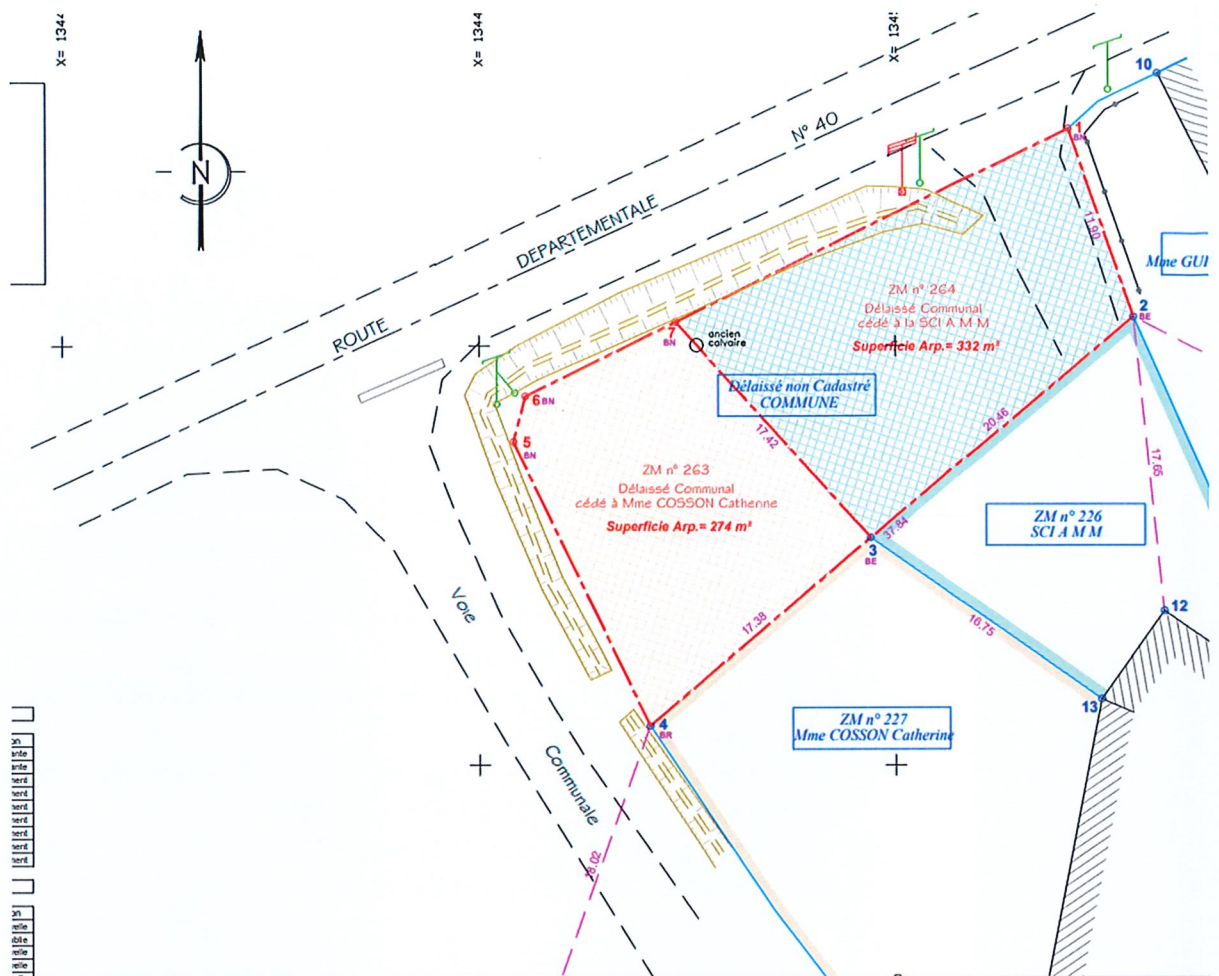
Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
Considérant que la commune de La Chapelle-Palluau a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,
Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,
Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,
Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,
Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,
Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,
Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- décide de l'adhésion de la commune de La Chapelle-Palluau au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et/ou en gaz naturel
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- s'engage à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- verse les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

10- Vente d'un délaissé communal à La Vergne



Monsieur le maire informe le conseil municipal que la SCI AMM et madame Catherine COSSON souhaitent acquérir chacun respectivement les parcelles issues d'un délaissé communal non cadastré au lieu-dit La Vergne :

- ZM 264 : 332 m²
- ZM 263 : 274 m²

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De déclasser le délaissé communal de la voirie communale car il a perdu son caractère de voie publique
- La cession pour un prix au m² de 3€
- Que les frais de notaire et de géomètre incombent aux deux nouveaux acquéreurs
- Charge monsieur André Beaugendre de signer les différents documents concernant cette vente.
- Informe que la recette sera imputée au compte 7751

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Fin de l'activité de « JV tacos » au 17-03-2025 (place de l'église tous les mercredis soirs)
- 2- Souhait de participation salon des maires les 18-19 et 20-11-2025 déjà abordé en Conseil Municipal du 12-03-2025

**COMPTE RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES – Communauté
de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.) et autres....**

- CR de la Commission Communication Culturelle Associative Patrimoine et Animations (CCAPA) du 03-04-2025 par madame Valérie JOLLY

Commissions CCVB

- CR de la commission « petite enfance et parentalité » par madame Chrystelle PREAULT
- CR de la commission « action sociale » par monsieur Sylvain GAUTIER

AGENDA

- Mardi 22 avril à 19h : commission des affaires scolaires pour le dépouillement des offres des prestataires « cantine »
- Mardi 13 mai à 17h30 : commission des affaires scolaires pour la rencontre avec les prestataires « cantine »
- Mardi 27 mai à 19h : commission des affaires scolaires pour fixer les tarifs « cantine-garderie » à la rentrée scolaire 2025-2026
- Mercredi 27 août : Randonnée entre 2 rives
- Samedi 04 octobre : 10 ans de la médiathèque

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07-05 * 04-06 * 09-07 * 10-09 * 08-10 * 05-11 * 03-12

Séance levée à 22h10

Le maire : Xavier PROUTEAU

Le Secrétaire : Sylvain GAUTIER

